



## Communiqué de presse

Berne, le 10 mai 2021

### Mettre fin au lockdown – Indemniser les PME – Oui à la loi Covid-19

**L'Union suisse des arts et métiers usam, ainsi que d'autres associations économiques, se sont prononcées aujourd'hui en faveur de la loi Covid-19 devant les médias. La loi consacre des principes durement acquis par le Parlement et les partenaires sociaux, tels que la proportionnalité et le droit de regard desdits partenaires. Le rejet de la loi Covid-19 étendrait encore les prérogatives du Conseil fédéral – ce précisément à quoi s'opposent ses détracteurs qui, ce faisant, lâchent la proie pour l'ombre.**

«Avec la loi Covid-19, nous soulageons les symptômes. La cause de la maladie, qui affecte l'économie en particulier, mais aussi la société dans son ensemble, demeure cependant le lockdown», a déclaré aux médias le directeur de l'usam, Hans-Ulrich Bigler. De nombreuses PME pâtissent des mesures disproportionnées et absurdes du lockdown. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a lui-même dû admettre que ce dernier ne constituait qu'un pis-aller contre la pandémie. Ce ne sont pas les fermetures qui sont décisives, mais la mise en œuvre systématique de la logique de la protection ciblée, via notamment le déploiement à grande échelle du triptyque dépistage-vaccination-traçage des contacts et l'implémentation de règles d'hygiène et de plans de protection stricts. Inscrite dans la loi Covid-19, cette logique améliore et complète l'actuelle loi sur les épidémies.



La loi Covid-19 consacre d'autres principes durement acquis par le Parlement et les partenaires sociaux, tels que la proportionnalité et le droit de regard desdits partenaires. Hans-Ulrich Bigler a également souligné que la loi limitait les pouvoirs du Conseil fédéral et contraignait les cantons à agir. Ses opposants oublient que sans la loi Covid-19, le Conseil fédéral serait encore plus puissant.

### **Indemnités importantes**

La conseillère nationale PLR et vice-présidente de l'usam Daniela Schneeberger considère que les aides financières de la Confédération aux entreprises, associations et personnes, qui profitent à des dizaines de milliers de PME et des centaines de milliers de salariés, sont indispensables. Elle a poursuivi en soulignant que la notion «d'aides» est ici impropre, et qu'elle devrait être remplacée par celle «d'indemnités pour la privation de la liberté économique garantie par la Constitution».

L'extension du chômage partiel prévue par la loi Covid-19 est fondamentale et garantit des centaines de milliers d'emplois. Dans le contexte de la crise actuelle, il serait irresponsable d'affaiblir cet instrument qui a fait ses preuves. Il en va de même pour l'allocation pour perte de gain due au coronavirus.

Les acteurs de l'économie ont fait preuve de solidarité en mettant en place des plans de protection et en restreignant leurs activités. Ils ne doivent à présent pas être abandonnés à leur sort. C'est la raison pour laquelle un OUI franc et massif est absolument nécessaire le 13 juin.

### **Renseignements complémentaires**

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur usam, portable 079 285 47 09

**Daniela Schneeberger**, vice-présidente usam, portable 079 207 84 80

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.